



CONDITIONS ET TARIFS

des opérations & services bancaires des décideurs en région

Au 1^{er} novembre 2026

Entreprises | Économie sociale & institutionnels | Logement social
& économie mixte | Collectivités & institutionnels locaux | Immobilier
professionnel | Accompagnement des Entreprises | Banque de l'Orme⁽¹⁾



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Bourgogne Franche-Comté

(1) Banque de l'Orme est une marque déposée par BPCE SA utilisée par les Caisses d'Épargne pour leur clientèle d'entreprises en difficulté sous plan ou administration provisoire.

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle de la Banque des Décideurs en Région en vigueur au 01/11/2026.

Les prix sont exprimés hors taxe.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations sont soumises à la TVA.

Lorsque ce sigle **TVA** est affiché, la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1^{er} novembre 2026) susceptible de variation.

L'ensemble des tarifs de ce document sont également applicables aux clients de la Banque de l'Orme.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
[**www.caisse-epargne.fr**](http://www.caisse-epargne.fr)⁽¹⁾**

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

Sommaire

1

Banque au quotidien

Compte courant et services associés	4
Banque à distance, service de gestion de factures et échange de données informatisées.....	7
Gestion de trésorerie	12
Opérations de paiement et d'encaissement.....	13
Dates de valeur (jours ouvrés).....	19
Instruments de paiement.....	19
Solutions d'encaissement.....	21

2

Les financements

Cycle d'exploitation.....	25
Engagements par signature.....	27
Financement des investissements.....	27
Financement des opérations immobilières	28
Financement locatif.....	29
Couverture de taux.....	30

3

Les placements

Épargne bancaire.....	31
Placements financiers	31

4

Des experts à votre service

Ingénierie sociale et autres assurances.....	35
Offre Coface	36
Ingénierie financière	36
Ingénierie immobilière	37
Banquier du dirigeant	38
Conseil aux entreprises et institutionnels	38

5

Le commerce international

Tenue de compte.....	39
À destination de l'étranger - import	39
En provenance de l'étranger - export.....	41
Financements à l'international	42
Échanges de données informatisées.....	42
Opérations de change	42
Change manuel	43
Offre Coface	43
Offre d'accompagnement à l'international	43
Frais annexes.....	43

6

Autres prestations et services

Recherche de document.....	44
Location de coffre-fort	44
Jedecclare.com	44
Green.....	44
Dispositif Néo Business	44
Banque de l'Orme.....	44
Ingénierie environnementale	44
Banquier du dirigeant	44
Conseil aux entreprises et institutionnels	44

7

Irrégularités et incidents de fonctionnement

Commission d'intervention.....	45
Les incidents liés aux chèques.....	45
Les incidents liés aux prélèvements et effets	46
Les incidents liés à la carte bancaire	46
Autres incidents	46
Oppositions.....	46

8

Lexique

Lexique	47
Espace SEPA.....	49
Lexique SEPA.....	49

9

Les numéros utiles

Centre de relation clientèle.....	51
Carte bancaire	51
Monétique commerçants.....	51

10

Résoudre un litige

Procédure de réclamation	52
Procédure de médiation	53
Pour toute information complémentaire	53

1. Banque au quotidien

Compte courant et services associés

TENUE DE COMPTE

- Frais de tenue de compte en euros **93,00 €/trimestre**
 - Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)..... **30,00 €/an⁽¹⁾**
- Commission de mouvement
 - Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs **0,30 %/trimestre**
 - Minimum de perception **40,00 €/trimestre**
- Relevés de compte selon périodicité et format

	Format électronique ⁽²⁾	Format papier
Relevés mensuels	Gratuit	Gratuit
Autres périodicités	1,45 €/relevé	1,95 €/relevé

- Autres prestations
 - Frais d'ouverture de compte courant..... **Gratuit**
 - Frais de clôture de compte courant **Gratuit**
 - Facture trimestrielle **Gratuit**
 - Édition d'un relevé de compte au guichet **4,70 €/édition**
 - Édition d'un relevé de coordonnées bancaires (BIC/IBAN) **Gratuit**
 - Récapitulatif annuel de frais..... **Gratuit**
 - Information annuelle aux commissaires aux comptes :
 - Pour la clientèle Grands Comptes (CA > 100 M€ ou budget > 30 M€)..... **310,00 € TVA**
 - Pour les autres clientèles..... **165,00 € TVA**
 - Délivrance d'attestations diverses sur compte courant..... **28,00 €/acte de gestion**
- Mobilité bancaire
 - Domilis Pro **Gratuit**

À savoir

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.



(1) Dans la limite du solde créditeur du compte. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(2) Sous réserve de la souscription au service « Digital Box ».

- Frais de recherche d'adresse inconnue PND : pli non distribué 30,00 €
- Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable. Pour une entité ayant un chiffre d'affaires (entreprise) ou un budget (association) annuel :
 - Inférieur ou égal à 5 M€ sans encours court terme ou moyen long terme 110,00 €/an
 - Inférieur ou égal à 5 M€ et détenant des encours court terme ou moyen long terme 185,00 €/an
 - Supérieur à 5 M€ ou inférieur ou égal à 15 M€ 310,00 €/an
 - Supérieur à 15 M€ ou inférieur ou égal à 100 M€ 510,00 €/an
 - Supérieur à 100 M€ ou détenue par un groupe ayant un chiffre d'affaires ou un budget annuel supérieur à 100 M€ 1 025,00 €/an

À savoir

Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable : commission annuelle rémunérant l'actualisation du dossier client. Elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.



OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Offre destinée aux personnes morales qui ont un budget maximum de 300 K€ inclus ou un chiffre d'affaires maximum de 3 000 K€ inclus :

Pack PME et ESI⁽¹⁾ BDR⁽²⁾ : services inclus dans l'offre	Avec une carte Visa Business	Avec une carte Visa Gold Business	Avec une carte Visa Platinum
Frais de tenue de compte en euros	20,00 €/mois	26,00 €/mois	33,00 €/mois
Délivrance de chéquier en agence/centre d'affaires			
Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de remises de chèques - envoi simple			
Relevés de compte mensuels ou autre relevé supplémentaire en format électronique ou papier			
Sécurisation des opérations en ligne Lecteur CA			
Sécurisation des opérations en ligne Cotisation carte secur@cces			
Services complémentaires :			
CE NET Comptes : Abonnement au service de banque à distance	Offert		
CE NET Remises : Frais de mise en place et Abonnement mensuel	13,00 €/mois		
Carte de débit supplémentaire (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) Visa business/Visa Gold Business/Visa Platinum Business	31,00 €/an	74,50 €/an	122,50 €/an

(1) ESI signifie Économie Sociale et Institutionnels.

(2) BDR signifie Banque de Développement Régional.

Pour les SCI et holding de la BDR⁽²⁾ :

Pack SCI et Holding BDR⁽²⁾ : services inclus dans l'offre	Cotisation à l'offre groupée de services
Frais de tenue de compte en euros	8,00 €/mois
Délivrance de chéquier en agence/centre d'affaires	
Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de remises de chèques- envoi simple	
Relevés de compte mensuels ou autre relevé supplémentaire en format électronique ou papier	
Sécurisation des opérations en ligne : Lecteur CAP	
Sécurisation des opérations en ligne : Cotisation carte secur@cces	Offert
Services complémentaires : CENET Comptes : Abonnement au service de banque à distance	

SERVICES BANCAIRES DE BASE.....Gratuit****

Services bancaires définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte. Conditions d'accès définies dans le cadre de l'article L. 312-1 du code monétaire et financier.

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte ;
- Un changement d'adresse par an ;
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ;
- La domiciliation de virements bancaires ;
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;
- La réalisation des opérations de caisse ;
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires ;
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte ;
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ;
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte ;
- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retraits d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise ;
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

Pour les Comité Sociaux et Économique et les syndicats de la BDR : offre groupée de service associatis essentiel

OFFRE GROUPEE DE SERVICES ASSOCIATIS ESSENTIEL

Frais de tenue de compte, chéquier⁽¹⁾, franchise d'agios, relevés de compte mensuels⁽¹⁾, gestion à distance de vos comptes, Assurance des Moyens de Paiement Association⁽²⁾, Assurance et Protection Juridique Associatis des Membres du bureau⁽²⁾, commission de mouvement.

Cotisation dans le cadre de la convention Associatis Essentiel

Fourniture d'une carte de débit	Visa Business à contrôle de solde systématique
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	10,00 €/mois
Sans carte	8,00 €/mois

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus, l'Assurance Moyens de Paiement Association et Assurance et Protection Juridique Associatis des Membres du bureau sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances filiale du Groupe BPCE. Se reporter aux Conditions Générales ou à la notice d'information. Ces tarifications, susceptibles de modifications, sont fixées par BPCE Assurances IARD.

Banque à distance, service de gestion de factures et échange de données informatisées

À savoir



Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre de Banque à Distance Caisse d'Épargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien⁽¹⁾.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes et aux produits et services détenus ;
- Vous réalisez en quelques clics vos opérations bancaires ;
- Vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux, les droits d'utilisation dont ils disposent ;
- Vous pouvez bénéficier de moyens d'authentification renforcés pour réaliser certaines opérations.

L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail www.caisse-epargne.fr et depuis l'application mobile et disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

- Service Digital Box **Gratuit⁽¹⁾**
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

CE NET COMPTES

- Abonnement au service de banque à distance **13,00 €/mois**
- Option comptes de filiales⁽²⁾ **5,00 €/mois TVA**
- Frais d'intervention (gestion des utilisateurs et habilitations, import des destinations en masse) **Nous consulter TVA**
- Édition d'un relevé de coordonnées bancaires **Gratuit**
- Frais de modification du contrat d'abonnement **15,00 € TVA**

CE NET REMISES⁽³⁾

À savoir



Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE NET Remises qui inclut les fonctionnalités du service CE NET Comptes.

- Frais de mise en place du service **60,00 € TVA**
- Frais de modification sur l'abonnement **15,00 € TVA**

Service de remise d'ordres

- **Abonnement** : dépôt de remises et suivi des ordres avec confirmation par signature électronique, récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires et des impayés **À partir de 35,00 €/mois***

Service de saisie d'opérations et de remise d'ordres

- **Abonnement** : saisie d'opérations et dépôt de remises, suivi des ordres et confirmation par signature électronique, récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de comptes et des relevés de mobilité bancaire, gestion des habilitations des utilisateurs **À partir de 35,00 €/mois***

Service de gestion de mandat dans CE Net Remises Nous consulte

* En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(2) Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

(3) Intègre les fonctionnalités du service CE NET Comptes.

À savoir

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. L'utilisation de ce service est accessible via DEI PRO, CE net Comptes ou CE net Remises. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance.



- Découverte..... **Gratuit⁽¹⁾**
- Basique **18,00 €/mois⁽¹⁾**
- Essentiel..... **33,00 €/mois**
- Pro **79,00 €/mois⁽¹⁾**
- Pro+..... **199,00 €/mois⁽¹⁾**

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses*	60 factures incluses*	100 factures incluses*	200 factures incluses*	500 factures incluses*
Facturation client					
Création des devis, factures clients	✓	✓	✓	✓	✓
Relances et programmation de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Rapport des ventes	✗	✓	✓	✓	✓
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures**	✗	✗	✓	✓	✓
Factures fournisseurs					
Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	✓	✓	✓	✓	✓
Planification et exécution des virements fournisseurs**	✓	✓	✓	✓	✓

* Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20 € HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5 € HT par utilisateur supplémentaire.

** Les fonctionnalités « Synchronisation des comptes externes » ainsi que « Paiement fournisseur » depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès d'un établissement tiers, disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspectiveev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Épargne. Le paiement fournisseur depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès de la Caisse d'Épargne s'effectue par un service de virement en ligne fourni par la Caisse d'Épargne et intégré au service Gestion de factures. La fonctionnalité « Lien d'encaissement client », s'appuie sur le service d'initiation de paiement de Perspectiveev (sous le nom de Bridge). Perspectiveev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspectiveev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

(1) La gestion des comptes en ligne ne recouvre pas le marché Secteur Public (à l'exception des conventions de compte à destination des régies de recettes).

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses*	60 factures incluses*	100 factures incluses*	200 factures incluses*	500 factures incluses*
Pré-comptabilité					
Rapprochement bancaire assisté	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	✓	✓	✓	✓	✓
Synchronisation de vos comptes bancaires**	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes*
Pour le Comptable : Accès externalisé à l'espace gestion de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Suivi financier & trésorerie					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	✗	✓	✓	✓	✓
Suivi des échéances clients et fournisseurs	✗	✗	✓	✓	✓
Anticipation de la TVA	✗	✗	✓	✓	✓
Élaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés	✗	✗	✗	✓	✓
Notes de frais					
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur*	1 utilisateur*	2 utilisateurs*	5 utilisateurs*	25 utilisateurs*

CE NET SECTEUR PUBLIC

- Abonnement **Gratuit**

* Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20 € HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5 € HT par utilisateur supplémentaire.

** Les fonctionnalités « Synchronisation des comptes externes » ainsi que « Paiement fournisseur » depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès d'un établissement tiers, disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspectiveev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Épargne. Le paiement fournisseur depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès de la Caisse d'Épargne s'effectue par un service de virement en ligne fourni par la Caisse d'Épargne et intégré au service Gestion de factures. La fonctionnalité « Lien d'encaissement client », s'appuie sur le service d'initiation de paiement de Perspectiveev (sous le nom de Bridge). Perspectiveev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspectiveev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Définition

Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des personnes.



- Abonnement **Gratuit**
- Lecteur de carte à puce (conditions d'accès protégées) **14,00 €/lecteur TVA**
- Souscription de carte Secur@ccès **9,00 €/an TVA**

CE NET EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

À savoir

Souscription à la carte de services de gestion de compte et d'échanges de données informatisées. À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par Caisse d'Epargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.



■ EBICS

- Frais de mise en place du service **60,00 € TVA**
- Transmission de tout type de virement, de prélèvement, et de LCR/BOR.**
- Abonnement mensuel EBICS TS confirmation par certificat électronique **60,00 €/mois TVA**
- Option EBICS TS **4,17 €/mois TVA**
- Abonnement mensuel EBICS T confirmation via CE net **55,00 €/mois TVA**
- Frais de modification de l'abonnement **15,00 € TVA**

■ SWIFTNet

- Frais de mise en place du service **Nous consulter TVA**
- Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct **125,00 €/mois TVA**
- Abonnement mensuel services FIN **Nous consulter TVA**

■ Pe SIT

- Frais de mise en place du service **Nous consulter TVA**
- Abonnement mensuel **Nous consulter TVA**

■ Autres prestations

- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte **Nous consulter**
- Relevés :
 - Relevé d'opérations de prélèvements à payer **5,00 €/compte/mois**
 - Relevé compte Epargne (CAMT053 et CFONB120) **5,00 €/compte/mois**
 - Relevé d'opérations de virement et prélèvements SEPA écartées en comptabilité brute (camt 054) **Gratuit**
 - Relevé intraday (format camt052 ou MT942) **20,00 €/compte/mois TVA**
 - Relevé de frais (format camt86) **5,00 €/compte/mois TVA**
 - Relevé de prélèvements (format camt 054) **5,00 €/mois/compte TVA**
 - Format CFONB, xml, PDF **Nous consulter**
 - Format MT940 **Nous consulter**
- Accès multiple tout protocole **Nous consulter**
- Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes **Nous consulter TVA**
- Services complémentaires **Nous consulter**
- Suivi SWIFT GPI **5,00 €/mois TVA**
- Représentation automatique des impayés **0,35 €/prélèvement TVA**
- Service de représentation des prélèvements SEPA SDD CORE **0,35 €/prélèvement TVA**

À savoir



PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

- Frais de mise en place du service	350,00 €	TVA
- Frais de mise en place du service (à partir de 3 banques)	650,00 €	TVA
- Prestation d'installation sur site non honorée	50 % des frais de mise en place	
- Paramétrage complexe	75,00 €	TVA
- Abonnement PulCEo.fr incluant une banque tierce	45,00 €/mois	TVA
- Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaire, PulCEo mobile élargi, ...)	15,00 €/mois	TVA
- Option par banque supplémentaire	10,00 €/mois	TVA
- Formation facturation électronique	200,00 €	TVA
- Formation Gestion de trésorerie	300,00 €	TVA
- Formation d'un nouvel utilisateur	150,00 €	TVA
- Service de Signature électronique des mandats de prélèvement SEPA		
- Abonnement au service (exprimé par mois)	10,00 €	TVA
- Frais de traitement par demande de signature électronique d'un mandat	0,70 €	TVA
- Option rapprochement automatique des écritures prévisionnelles	15,00 €/mois	TVA
- Option propositions d'équilibrages des soldes des comptes	30,00 €/mois	TVA
- Service Facture électronique ⁽¹⁾		
- Abonnement au service (exprimé par mois)	À partir de 50,00 €	TVA
- Frais de traitement par demande de signature électronique d'un devis	0,70 €	TVA
- Paramétrage/maintenance turbo Sync	130,00 €	
- Gestion du risque commercial	Nous consulter	TVA

PULCEO CONNECT **TVA**

À savoir



PulCEo Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité).

PulCEo Connect est un service accessible par internet et une application mobile dédiée. Il peut aussi être accessible via CE net ou Pulceo pour les clients équipés de ces services. Il fonctionne sans EDI et donc sans abonnement EBICS.

- Abonnement	9,00 €/mois	TVA
- Gestion du risque commercial	10,00 €/mois	TVA

(1) Le Client bénéficie d'office du service de facture électronique, sans surcoût d'abonnement, dans la limite du seuil de 50 factures par mois (le seuil de facture correspond au total cumulé des factures émises et reçues).

À savoir



Les solutions de sécurisation garantissent votre identité lors de la réalisation d'opérations sur Internet et facilitent vos échanges dématérialisés au quotidien. Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de banque à distance Caisse d'Epargne (EBICS, CE net) en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.

- Certificat électronique Certiceo : référencé RGS 2 étoiles⁽¹⁾ et au règlement européen eIDAS⁽²⁾, ce certificat est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.
- Lecteur de carte CAP associé à la carte d'authentification Secur@ccès : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.
- Secur'Pass est une solution d'authentification forte pour sécuriser vos opérations en ligne depuis votre application mobile⁽³⁾.

■ Secur'Pass.....	Gratuit
■ Certificat électronique	
- Abonnement certificat matériel CERTICEO USB A	110,00 €/an sur 3 ans TVA
- Abonnement certificat matériel CERTICEO CERTEUROPE USB C... 110,00 €/an sur 3 ans	TVA
- Abonnement certificat distant INFOCERT.....	Nous consulter
	(sous réserve de commercialisation)
- Abonnement certificat matériel 3 S KEY SWIFT	Nous consulter
- Abonnement certificat digital 3 S KEY SWIFT (mobile).....	Nous consulter TVA
■ Authentification forte par clé FIDO 2.....	Nous consulter TVA
■ Authentification secur@ccès et lecteur CAP	
- Lecteur CAP (conditions d'accès protégées).....	14,00 € TVA
- Carte secur@ccès	10,80 €/an TVA
- Frais d'opposition de la carte secur@ccès par la banque	14,00 € TVA
- Frais de refabrication carte secur@ccès ⁽¹⁾	10,80 € TVA
- Frais de demande de réédition de code confidentiel	9,60 € TVA

Gestion de trésorerie

CENTRALISATION DES RECETTES

■ TRESEO	Nous consulter
----------------	-----------------------

Définition

TRESEO Centralisation des Recettes vous permet de centraliser automatiquement les recettes de vos établissements implantés sur l'ensemble du territoire en un point unique.



(1) Frais en cas de remplacement (suite à une perte, vol ou une destruction) ou d'ajout.

Définition

TRESEO Cash Pooling Physique

Vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différentes banques, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.

TRESEO Cash Pooling Notionnel

Vous permet de réduire vos frais financiers par le biais d'une échelle d'intérêts fusionnée réalisée sur l'ensemble des comptes de votre Groupe ouverts dans différentes Caisses d'Epargne, sans transfert effectif de fonds.



Opérations de paiement et d'encaissement

Définition

Les virements

- **Virements euros de compte à compte** : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale dans Caisse d'Epargne.
- **Virements SEPA Classique** : transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires ou entre un compte bancaire et un compte d'épargne, situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les COM. Le délai de traitement est de 1 jour ouvrable entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire.
- **Virements SEPA Jour** : virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Epargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements SEPA spéciaux** : virements SEPA ayant pour objet le règlement de salaires, URSSAF ou TVA, échangés en interbancaire au plus tôt en fonction de la date d'exécution et du moment de réception de la remise en J.
- **Virements SEPA instantané** : Le virement instantané permet de réaliser une transaction en moins de 10 secondes. Disponible 7j/7 et 24h/24, il résulte en un crédit immédiat sur le compte du bénéficiaire.
- **Virements euros tiers urgent UE** : transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union européenne, le jour de la réception de l'ordre sous conditions du respect de l'heure limite définie par Caisse d'Epargne.
- **Virements de trésorerie euros UE** : tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J= jour d'exécution demandé).
- **Le moment de réception** correspond au jour ouvrable de réception par Caisse d'Epargne de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique ou à défaut de la télécopie de confirmation de l'ordre.
- **La date d'exécution** souhaitée correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.



Définition



Les prélèvements SEPA

- **Le prélèvement SEPA CORE** est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.
- **Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B** est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

Définition



Jour Ouvré

Désigne un jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

À savoir



Jour ouvré et jour ouvrable

J = jour étant obligatoirement un jour ouvré bancaire indiqué dans le fichier et correspondant à la date d'exécution pour les opérations de virement SEPA et à la date d'échéance souhaitée pour les opérations de prélèvements.

Jour Ouvré : désigne un jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

Jour ouvré bancaire : jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par Caisse d'Epargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).

Jour ouvrable : jour où Caisse d'Epargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

■ Chèques

- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque..... **16,90 €**
- Frais de recherche de chèque ou virement..... **12,30 €/chèque ou virement**

■ Retraits d'espèces

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque..... **Gratuit**

En euros

Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique de billets (DAB) d'un autre établissement).

	DAB	Guichet
Dans un établissement du réseau Caisse d'Épargne	Gratuit	Gratuit
Dans un autre établissement (frais par opération pour les opérations facturées) :		
- À partir du 3 ^e retrait par mois	1,10 €	1,10 €

En devises

	DAB
Commission fixe par acte	3,30 €
Commission proportionnelle	2,90 % du montant de l'opération

■ Paiements par carte

- En euros dans un pays de la zone euro **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone euro :
 - Commission fixe **2,20 €/opération**
 - Commission proportionnelle en plus de la commission de change **2,90 %**
 - Avec un maximum de perception par transaction **15,00 €**

■ Virements

	Centre d'Affaires/ Tél.	Banque à distance ⁽¹⁾	Télétransmission
Virement de compte à compte (occasionnel, permanent ou d'épargne)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre banque	4,50 €	0,20 €⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	0,35 €⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾
Virement SEPA instantané vers une autre banque	4,50 €	0,20 €⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	0,35 €
Virement SEPA jour			0,35 €
Virement SEPA Tutelle			Gratuit
Virement tiers urgent (demande avant 16h, effectué dans l'heure)			8,00 €
Virement SEPA permanent vers une autre banque (mise en place)	12,00 €	Gratuit	
Virement SEPA permanent vers une autre banque (par virement)	1,85 €	0,20 €⁽²⁾	
Émission virement de trésorerie (VSOT) télétransmis par remise			8,00 €
Virement de trésorerie France et Union Européenne	10,00 €		8,00 €
Remise de virements confirmée par signature électronique	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Annulation/modification d'une opération/remise avant traitement	15,75 €		

(1) Opération unitaire ou groupée reçue en utilisant les API DSP2.

(2) Gratuit avec Webprotexion.

(3) Les virements transmis via des « Prestataires de Services d'Initiation de Paiements » s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon l'offre CE net souscrite par le client (CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI).

(4) Les ordres virements saisis de manière multiple, en liste ou groupée, s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon l'offre CE net.

■ Prélèvements SEPA

	Centre d'Affaires/ Tél.	Banque à distance ⁽¹⁾	Télétrans mission
Païement d'un prélèvement	Gratuit	Gratuit	
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	12,00 €	Gratuit	
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	12,00 €	Gratuit	
Modification/annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	12,00 €	Gratuit	
Mise en place du service de contrôle des paiements de prélèvement SEPA sur liste de mandats SEPA autorisés (liste blanche) et liste de mandats SEPA non autorisés (liste noire) :			
• Enregistrement d'un mandat SEPA dans une liste	18,00 €	Gratuit	
• Modification/annulation d'un mandat dans une liste	18,00 € 17,00 €	Gratuit Gratuit	
Émission de prélèvement CORE occasionnel	12,00 €		0,35 €
Annulation ou momification d'une remise EDI			15,75 €

■ Contestation/Opposition sur prélèvement

	Centre d'Affaires/ Tél.	Banque à distance ⁽¹⁾	Télétrans mission
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	15,75 €		
Refus de tout prélèvement SEPA	33,30 €		
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	15,75 €		
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée	35,00 € TVA		

■ Autres frais sur prélèvement

	Centre d'Affaires/ Tél.	Banque à distance	Télétrans mission
Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	35,00 €		

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

■ Remises d'espèces en agence

- Dépôt d'espèces ≥ 50 € **Gratuit**
- Dépôt d'espèces < 50 € **Nous consulter**
- Traitement des écarts de comptage **Nous consulter**
- Gestion monnaie métallique **Nous consulter**
- Frais suite à un dépôt mixte pièces/billets dans un même contenant **Nous consulter**
- Prestations particulières **Nous consulter**
- Frais de contestation **Nous consulter**

- Service dépôt Sécurexpress⁽²⁾ toutes options

(1) Opération unitaire ou groupée reçue en utilisant les API DSP2.

(2) Sécurexpress est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61 996 212 euros. Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13, immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.

- Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle⁽¹⁾
 - Avec Sécurexpress Assurance recette-dépôt⁽²⁾ **12,95 €/trimestre**
 - Sans assurance recette-dépôt..... **36,17 €/an**
 - Service Sécurexpress* coupe file..... **27,40 €/an**
 - Cotisation carte de dépôt Sécurexpress..... **13,00 €**
 - Carte de dépôt Sécurexpress supplémentaire ou refabrication..... **13,00 €**
 - Frais d'opposition sur carte Sécurexpress..... **15,00 €**
 - Frais de remplacement de la sacoche si perte ou détérioration..... **Nous consulter TVA**
 - Remise d'espèces hors agence
 - Service de ramassage des fonds..... **Sur devis**
 - Chèques
 - Remise de chèque(s) compensable en France **Gratuit**
 - Date de valeur = J + 1 ouvré⁽³⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)
 - Télécollection de chèques
 - Télécollection images chèques..... **Nous consulter**
- TLMC.....Nous consulter**

Définition

La Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via la solution EDI du client (CE NET Comptes, Remises, EDI, EBICS, SWIFT, etc. format CFONB) en complément des remises physiques.



CHPR.....Nous consulter

Définition

La télécollection CHPR (Check Protocol) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via L'éditeur-lecteur de chèques (couplé au TPE) en complément des remises physiques.



- Virements
 - Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent..... **Gratuit**
 - Réception de virement de trésorerie euro zone euro..... **Gratuit**
 - Réception de virements SEPA instantanés..... **Gratuit**
- Prélèvements SEPA/TIP SEPA
 - Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA)..... **45,00 € TVA**
 - Demande ICS des syndicats de copropriétaires **Nous consulter TVA**

* Sécurexpress est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61 996 212 euros. Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13, immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.

(1) L'assurance n'est pas soumise à TVA. Selon conditions, limites et exclusions prévues dans les documents contractuels en vigueur.

(2) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Selon conditions, limites et exclusions prévues dans les documents contractuels en vigueur.

(3) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

	Centre d'Affaires/ Tél.	Banque à distance	Télétransmission
Émission d'un prélèvement SEPA permanent :			
• Frais de mise en place d'un échancier	13,80 €/opération		
• Frais modification/suppression d'un échancier	12,00 €/opération		
• Frais par prélèvement SEPA émis	12,00 €/opération		
Émission de prélèvement SEPA CORE	12,00 €/opération		0,35 €/opération
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	12,00 €/opération		0,45 €/opération
Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé			5,00 €

■ Interventions et demandes particulières

- Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement **Nous consulter**
- Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance **15,75 €/opération**
- Frais sur reversement suite à une opération émise à tort..... **12,00 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur) **12,00 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance) **12,00 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) pour contestation débiteur en procédure exceptionnelle **12,00 €/opération**
- Prélèvement remis à l'encaissement revenu impayé pour motif sans provision **12,00 €/opération**
- Frais sur recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier.. **20,00 € TVA**

■ Télérèglement

- Frais de rejet suite à la réception de prélèvement de téléchèques..... **12,00 €/opération**

■ Titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA)

- Frais de rejet suite à la réception d'un prélèvement de TIPSEPA **12,00 €/opération**

■ Effets de commerce

	Support papier	Télétransmis
Remise d'effets confirmée par signature électronique	-	Gratuit
Frais par effet	4,00 €/effet	0,45 €/effet

■ Autres

- Effet restitué..... **18,00 €/effet**
- Acceptation, modification, prorogation **18,00 €/effet**
- Avis de sort **18,00 €/effet**
- Effet remis à l'encaissement revenu impayé **18,00 €/effet**
- Changement de domiciliation..... **18,00 €/effet**
- Autres opérations **18,00 €/effet**

■ Service SEPAmail DIAMOND

- Frais de raccordement à l'API⁽¹⁾ **Nous consulter TVA**
- Commission à l'opération Diamond (mode Saas⁽²⁾ ou API⁽¹⁾)
 - Demande de vérification d'un IBAN Français
 - Service « high » **0,50 € TVA**
 - Service « low » **0,35 € TVA**
 - Demande de vérification d'un IBAN Etablissement Etranger adhérent Sepamail
 - Service « high » **0,50 € TVA**
 - Service « low » **0,35 € TVA**

Dates de valeur (jours ouvrés)

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

	Crédit	Débit
Espèces	J	J
Chèques compensables en France	J + 1*	J
Chèques de banque	J + 1	J
Effets de commerce	J + 1 calendaires** + 8 jours ouvrés + 4 jours calendaires	J + 1 calendaires**
Lettre de Change Relevé/Billet à Ordre	J + 8 ouvrés (+ 4 calendaires)	J (date de réception par nos services)

Instruments de paiement

CHÈQUES

- Lettres-chèques **Nous consulter**
- Délivrance de chéquier en agence/centre d'affaires **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestation particulière) **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de remises de chèques

	Frais d'envoi automatique à domicile
Envoi simple	2,70 €
Envoi en recommandé avec AR	11,00 €

- Frais de destruction d'un chéquier non retiré dans les 2 mois suivant la mise à disposition en agence **9,75 €**
- Chèques sécurisés
 - Contrôle de la banque de lettres-chèques ou chèques à la demande du client **12,50 €**

* Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte-courant).

** Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre.

(1) Une API est une application programming interface ou « interface de programmation d'application ».

(2) Le Software as a Service (SaaS), ou Logiciel en tant que Service en Français, est un modèle de distribution de logiciel au sein duquel un fournisseur héberge les applications et les rend disponibles pour ses clients par l'intermédiaire d'internet.

CARTES

Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

- Cotisations cartes (hors offres groupées de services)

Carte de paiement internationale	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	Gratuit dans le cadre du droit au compte « service bancaires de base » 46,00 €/an « hors services bancaires de base »	62,00 €/an	149,00 €/an	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	-	62,00 €/an	149,00 €/an	245,00 €/an

- Service e-Cartes 1,25 €/mois
- Carte de retrait Associatis 20,00 €/an
- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique 46,00 €/an
- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique (souscription uniquement dans le cadre de l'offre « services bancaires de base ») **Gratuit**

- Opérations diverses

- Refabrication de carte avant échéance **Coût de la carte**
- Refabrication de carte en urgence (48h) 55,00 €
- Renouvellement, réédition, réactivation de code confidentiel 12,30 €
- Mise en place d'un plafond temporaire retrait espèces ou paiement⁽¹⁾ 14,65 €

CARTE ACHAT PUBLIC NOUS CONSULTER

À savoir

L'offre de services Carte Achat Public est une solution globale permettant aux entités publiques d'optimiser et de rationaliser le règlement des commandes publiques par l'utilisation de cartes bancaires dédiées. L'offre respecte les règles de la comptabilité publique.



CARTE CORPORATE NOUS CONSULTER

À savoir

L'offre de services Carte Corporate optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et entités privées, et ceux des collaborateurs de manière simple et efficace.



ASSURANCES

À savoir

Assurance moyens de paiement « Pro Plus » couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service.



- Assurances Moyens de Paiement « Pro Plus »⁽²⁾⁽³⁾ 20,30 €/an/compte

(1) Sous réserve d'acceptation de la mise en place du plafond par votre Caisse d'Épargne.

(2) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Selon conditions, limites et exclusions prévues dans les documents contractuels en vigueur.

Solutions d'encaissement⁽¹⁾

SP PLUS (SERVICE DE SÉCURISATION DES ORDRES DE PAIEMENT EFFECTUÉS À DISTANCE)

À savoir

SP Plus est une gamme de solutions simples et sur-mesure pour développer vos encaissements sécurisés en ligne, en toute confiance.



■ Frais de mise en service TVA - SP PLUS/JePaieEnLigne	
- JePaieEnLigne	175,00 €
- Jepaieenligne EXPRESS	50,00 €
■ Abonnement mensuel TVA	
- SP PLUS	30,00 €
- JePaieEnLigne	30,00 € TVA
- Jepaieenligne EXPRESS	5,00 €
■ Frais liés aux transactions	0,13 €/transaction
■ Options SP Plus TVA	
- Paiement VPC	5,00 €/mois
- Paiement par identifiant ⁽²⁾	15,00 €/mois
- Paiement par fichier ⁽²⁾	15,00 €/mois
- Gestion du profil administrateur	10,00 €/mois
- Les schémas internationaux UPI, DFS, JCB	Nous consulter
- Les cartes Titres Restaurant et les cartes Chèque-Vacances Connect	Nous consulter
- Acceptation des moyens de paiements privés ⁽²⁾	5,00 €/mois
- Push mail push SMS	5,00 €/mois
- Web Services	500,00 €
- Acceptation Paypal	5,00 €/mois
- Pilotage risques niveau 1	15,00 €/mois
- Pilotage risques niveau 2	10,00 €/mois
- Fichier reporting	5,00 €/mois
- Personnalisation page de paiement	Nous consulter
- Rapprochement bancaire visuel ⁽²⁾	10,00 €/mois
- Rapprochement bancaire visuel et par fichier ⁽²⁾	20,00 €/mois
- Rapprochement des impayés visuel ⁽²⁾	10,00 €/mois
- Rapprochement des impayés visuel et par fichier ⁽²⁾	20,00 €/mois
- Service saisonnier	10,00 €/mois
- Paiement par batch	Nous consulter
- Paiement par abonnement	15,00 €/mois
- Oney ⁽³⁾	Nous consulter
- Apple Pay	Nous consulter
- Google Pay ⁽⁴⁾	Nous consulter
- Click To Pay ⁽⁴⁾	Nous consulter
- Paiement en ligne avec WERO ⁽⁴⁾	Nous consulter

(1) Sous réserve de commercialisation et d'être titulaire d'un contrat d'acceptation par vente à distance sécurisée.

(2) Sauf Secteur Public.

(3) Le paiement garanti en 3, 4 ou 10 fois de Oney est disponible dans le cadre de la souscription d'une Offre Premium ou Pro de PayPlug. Le e-commerçant conclut un contrat avec Oney pour bénéficier de ce service. Oney Bank SA au capital de 51 286 585 € - Siège social : 34 avenue de Flandre 59170 Croix - RCS Lille Métropole 546 380 197 - N°ORIAS : 07 023 261 - www.orias.fr

(4) Sous réserve de disponibilité.

■ Option « JePaieEnLigne » TVA	
- Paiement par lien	5,00 €/an
- Module d'aide à la décision : niveau 1	15,00 €/an
- Module d'aide à la décision : niveau 2	10,00 €/an
- Fichier reporting transactions et opérations.....	5,00 €/an
- Rapprochement bancaire visuel.....	10,00 €/an
- Rapprochement bancaire visuel et par fichier	20,00 €/an
- Rapprochement impayés visuel et par fichier.....	20,00 €/an
- Facturation pour saisonnier par mois.....	10,00 €/an
■ Option « JePaieEnLigne EXPRESS » TVA	
- Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS	10,00 €/an
- AmericanExpress.....	5,00 €/an
- PayPal.....	5,00 €/an
- Cetelem.....	5,00 €/an

PAYPLUG⁽¹⁾.....NOUS CONSULTER **TVA**

À savoir

Développez votre activité sur Internet avec Payplug. Une solution simplifiée pour encaisser les paiements par carte en ligne de vos clients. Un service de la société PayPlug, proposé par Caisse d'Epargne.



■ Option PayLater **Nous consulter**

IZ E-COMMERCE⁽²⁾ **TVA**

À savoir

Développez votre activité sur Internet.

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.



ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE D'ACCEPTATION

■ Le contrat monétique accepteur	
- Ouverture/clôture de dossier.....	Nous consulter
- Taux de commission.....	Nous consulter
- Relevé annuel des frais d'encaissement cartes (RAFEC)	Gratuit
- Relevé mensuel des frais d'encaissement cartes (RMFEC).....	Gratuit
- Frais sur contrats inactifs	15,00 €/an

À savoir

Caisse d'Epargne propose une gamme complète de contrats monétiques accepteurs en proximité et en vente à distance sécurisée. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre chargé de clientèle spécialisé.



(1) Service de la société Payplug Enterprise, proposé par Caisse d'Epargne. Payplug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 34 444 886,11 € et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(2) IZ E-commerce est un service de Regicom, proposé par Caisse d'Epargne. Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5000000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

■ Location de terminaux de paiement électronique (TPE)

À savoir



Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre chargé de clientèle spécialisé. Les prix indiqués intègrent la fourniture du matériel, la livraison, l'installation et la maintenance de l'équipement sur le territoire français.

- Terminal filaire (raccordé au réseau téléphonique) **Nous consulter TVA**
- Terminal fixe (IP ou 4G)..... **Nous consulter TVA**
- Terminal mobile (IP ou 4G)..... **Nous consulter TVA**
- Terminal ultra mobile (4G)..... **Nous consulter TVA**
- Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire **Gratuit**

■ Prestations associées ou complémentaires..... **Nous consulter TVA**

- Solution d'édition/lecture de chèques
- Frais d'ouverture de dossier chèque
- Frais de chargement logiciel spécifique
- Frais de rupture de contrat de location TPE
- Frais pour non restitution terminal/Équipement hors d'usage
- Relevé d'édition monétique hebdomadaire
- Relevé d'édition monétique journalier
- Frais de traitement des impayés cartes bancaires
- Frais de recherche d'historique de télécollecte

PAIEMENT « N FOIS » AVEC ONEY⁽¹⁾..... **Nous consulter**

PAIEMENT « DCC » AVEC PLANET PAYMENT⁽²⁾..... **Nous consulter**

Paiement « DCC » est un service de change dynamique au point de vente.

TAP TO PAY **Nous consulter TVA**

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet et l'application Tap to Pay de Caisse d'Epargne.

PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES **Nous consulter TVA**

À savoir



L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

HEOH⁽³⁾ **TVA**

- L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE, ... ainsi que pour encaisser des pourboires depuis un terminal de paiement..... **Nous consulter**

(1) Paiement « N Foix », service de la société ONEY BANK, proposé par la Caisse d'Epargne. ONEY BANK, Société anonyme au capital de 51 286 585 euros, dont le siège social est à Croix (59170), 34 avenue de Flandre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 546 380 197.
(2) Planet DCC, service de la société Planet Payment France, proposé par la Caisse d'Epargne. Planet Payment France Société par actions simplifiée au capital de 380 000 euros, ayant son siège social 1 Terrasse Bellini 92919 Paris La Défense Cedex, immatriculée sous le numéro 377 627 641 RCS Nanterre.
(3) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Epargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 750 374 €. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

AUTRES SERVICES D'ENCAISSEMENT PAR VIREMENT

■ Solution Bridge⁽¹⁾ **Nous consulter** TVA

À savoir

Bridge, une solution d'initiation de paiement par virement pour le règlement des factures et des hauts paniers d'achat.



■ Service de génération d'IBAN virtuels..... **Nous consulter**

À savoir

Un IBAN virtuel est un numéro de référence construit sous la forme d'un IBAN français que le client attribue à un de ses débiteurs et à destination duquel ce débiteur va effectuer des virements.



(1) Bridge est un service de Perspectiveev, proposé par Caisse d'Épargne. Perspectiveev, société par actions simplifiée au capital de 759 916,80 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 529 196 313, dont le siège social est 4, rue de la pierre levée, 75011 Paris. Perspectiveev est agréée en qualité d'établissement de paiement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), sous le numéro 16918, afin d'effectuer les services d'initiation de paiement et d'information sur les comptes.

2. Les financements

Cycle d'exploitation

**FRAIS DE DOSSIER ET/OU COMMISSION ENGAGEMENT PRÉLEVÉ
EN POURCENTAGE DU MONTANT DE L'ENGAGEMENT 1 % du montant emprunté
(min de perception 250,00 €/dossier)**

DÉCOUVERT

- Découvert autorisé - Taux d'intérêt du découvert autorisé (Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte) **Nous consulter⁽¹⁾**
 - Commission de dépassement sur autorisation **Taux d'usure⁽²⁾**
 - Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client) **Taux d'usure**
 - Commission de non-utilisation (calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert, perçue à chaque arrêté trimestriel) **0,10 %**
- Découvert non autorisé
 - Taux d'intérêt⁽³⁾ **Taux d'usure⁽²⁾**

COMMISSIONS⁽⁴⁾

- Commission sur le plus fort découvert **De 0,12 % à 0,40 %/trimestre (Nous consulter)**
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.
- Commission d'immobilisation **2,00 % maximum (Nous consulter)**
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt.
Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

ESCOMPTE⁽⁵⁾

- Frais de dossier (octroi ou renouvellement) **1 % du montant de la ligne octroyée
(min. 200,00 €)**
- Taux d'intérêt⁽⁶⁾ **Nous consulter (min. 7 €/effet)**
- Commission d'endos **Nous consulter**
- Traitement de remise d'effets papier **4,00 €/effet**
- Traitement de remise d'effets **0,45 €/effet**

(1) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant après étude de votre dossier par la Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Le taux d'usure en vigueur est consultable sur notre site internet dans l'onglet Réglementation/tarifs

(3) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant, par application du taux trimestriel en vigueur à la date du découvert non autorisé.

(4) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(5) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

(6) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

À savoir



La loi Dailly vous permet de céder vos créances professionnelles à Caisse d'Epargne, soit pour effectuer une opération d'escompte, soit à titre de garantie, et de bénéficier dans les meilleurs délais d'un financement adossé à vos créances commerciales.

■ Frais de convention cadre (mise en place)	1,00 % (min. 125,00 €)
■ Commission de bordereau	25,00 €/opération
■ Commission de notification/courrier	25,00 €/opération
■ Commission par créance cédée	7,00 €
■ Commission de relance Dailly	25,00 €
■ Commission de renouvellement ou prorogation	25,00 €
■ Commission de mise en impayé	30,00 €
■ Frais de relance	25,00 €

GESTION DU POSTE CLIENTS **Nous consulter**

À savoir



Financement de vos factures

Caisse d'Epargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

■ Affacturage FACTUREA : pour assurer, financer et gérer votre poste client	Nous consulter
- Commission de financement	Nous consulter TVA
- Commission d'affacturage	Nous consulter TVA
■ Flash Factures : Solution de financement en ligne de la facture	Nous consulter TVA
■ Offre d'assurance-crédit (EASYLINER ET TRADELINER) : pour protéger vos créances clients contre le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationales	4,95 % du montant financé de la facture
■ Offre de renseignement commercial et recouvrement VISIONDEV : pour connaître et suivre en ligne la santé financière de vos clients et prospects (sous réserve de disponibilité de l'offre)	Nous consulter TVA

LIGNES DE TRÉSORERIE INTERACTIVES LTI (RÉSERVÉ AU SECTEUR PUBLIC)... **Nous consulter**

■ Taux	Taux personnalisé
■ Commission d'engagement	Nous consulter
■ Commission de gestion	Nous consulter
■ Commission de mouvement	Nous consulter
■ Commission de non-utilisation	Nous consulter

FINANCEMENT DES STOCKS **Nous consulter**

AVAL DE TRAITE

■ Commission sur aval de traite	Nous consulter
---------------------------------------	-----------------------

Engagements par signature

CAUTIONS BANCAIRES ET GARANTIES À PREMIÈRE DEMANDE

- Frais d'émission d'un acte simple sur imprimé pré-établi et normalisé..... **2,00 % du montant de la caution min. 75,00 €**
- Frais d'émission d'un acte complexe sur imprimé fourni par le client (nécessitant une validation juridique) **2,00 % du montant de la caution avec min. 150,00 €/acte**
- Commission d'engagement annuelle..... **Nous consulter**
- Avenant à la caution bancaire **35,00 €/acte**
- Mainlevée ou dénonciation d'engagement par signature..... **Nous consulter**
- Relance pour obtention mainlevée..... **Nous consulter**
- Cautions diverses (cautions de marché, accises, agro-alimentaire, douane, professions réglementées...)..... **Nous consulter**
- Frais de dénonciation dans la presse..... **Frais réels avec un minimum de 300,00 €**

Financement des investissements

FRAIS DE MISE EN PLACE

- Frais de dossier crédit
 - Prêt moyen-long terme.. **1,00 % du capital emprunté (minimum de perception 400,00 €)**
- Commission annuelle d'engagement
 - Prêt moyen-long terme..... **Nous consulter**

PRÊT À IMPACT

- Offre avec un taux d'intérêt indexé sur la performance extra-financière **Nous consulter**

NUMAIRC

- Solution de financement en ligne réservée au Secteur Public **Nous consulter**

AUTRES OPÉRATIONS

- Édition de justificatif d'intérêts payés **Nous consulter**
- Réédition de contrat à la demande du client **28,24 €/acte**
- Réédition du tableau d'amortissement..... **18,00 €/acte**
- Changement de numéro de compte de prélèvement **100,00 €/acte**
- Avenant simple (date de prélèvement, réduction de durée,...)..... **125,00 €/avenant**
- Avenant complexe (changement d'emprunteur, désolidarisation, ...)..... **Nous consulter**
- Attestation de prêt soldé **10,00 €**
- Frais de rédaction de caution personne physique ou morale..... **80,00 €**

- ASSURANCE DES EMPRUNTEURS⁽¹⁾..... Nous consulter**

(1) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. L'Assurance des Emprunteurs est un contrat de BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE VIE : société anonyme au capital de 161 469 776 euros - 349 004 341 RCS Paris. CNP Assurances société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris.

GARANTIES SUR PRÊTS

S'ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, les frais inscription initiale, modificative ou de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

■ Prise de garanties société de caution mutuelle.....	Nous consulter
■ Gage sur véhicule automobile	160,00 €/acte
■ Gage sans dépossession de bien(s) meuble(s) corporel(s)	250,00 €
■ Nantissement de parts sociales de SCI	200,00 €/acte
■ Nantissement de parts sociales hors SCI ou d'actions de sociétés non cotées	250,00 €/acte
■ Nantissement de compte-titres ou de contrat d'assurance réseau Caisse d'Epargne en unités de compte	Gratuit
■ Nantissement de compte-titres ou de contrat d'assurance-vie hors Caisse d'Epargne en unités de compte	160,00 €/acte
■ Nantissement de fonds de commerce et de fonds artisanal	250,00 €/acte
■ Nantissement de marché public	Nous consulter
■ Promesse d'affectation hypothécaire	140,00 €/acte
■ Hypothèque fluviale, maritime, aérienne.....	Nous consulter
■ Promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé.....	160,00 €/acte
■ Convention de blocage de compte-courant d'associé.....	160,00 €/acte
■ Engagement de non cession de parts	Gratuit
■ Délégation de la police d'assurance « homme-clé »	Gratuit
■ Délégation de la police d'assurance décès/invalidité et/ou incapacité de travail	Gratuit
■ Délégation de loyers.....	Nous consulter
■ Fiducie sûreté	Nous consulter
■ Mainlevée totale ou partielle Garantie Bpifrance, CEGC	Gratuit
■ Mainlevée totale ou partielle de garanties.....	160,00 €/acte
■ Autres garanties.....	Nous consulter
■ Frais supplémentaire en cas de garantie commune.....	1 % du capital emprunté (minimum de perception 500 €)

Financement des opérations immobilières

FINANCEMENTS

■ Honoraires de montage ou d'arrangement (frais de dossier).....	Nous consulter
■ Commission d'engagement sur autorisation de crédit	Nous consulter
(Calculée en % annuel du montant de l'ouverture de crédit autorisé)	
■ Frais de renouvellement, prorogation, augmentation de concours	Nous consulter
(Frais prélevés lors du renouvellement, de la prorogation ou de l'augmentation d'un concours, facturés en % du montant du concours)	
■ Frais de modification contractuelle.....	Nous consulter

CAUTIONS IMMOBILIÈRES

■ Garanties Financières d'Achèvement (GFA)	
- GFA (en % du CA TTC)	Nous consulter
- GFA VRD ⁽¹⁾ (en % de l'assiette de la caution)	Nous consulter
■ Engagements par signature (en % de l'assiette de la caution)	Nous consulter

AUTRES SERVICES DU CRÉDIT

■ Frais de visite de chantier	Nous consulter TVA
■ Frais d'estimation de bien	Nous consulter TVA

COMPTE RÉSERVATAIRE

■ Ouverture et gestion de compte réservataire	Nous consulter
---	-----------------------

(1) Voirie, Réseau, Divers.

Financement locatif

CRÉDIT BAIL IMMOBILIER

- Frais de dossier..... **Nous consulter**
- Commission d'engagement..... **Nous consulter**

CRÉDIT-BAIL MOBILIER **TVA**

S'ajoutant éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

Crédit-bail mobilier - conditions et tarifs des actes de gestion

Type d'actes	Prix HT (hors forfait SAV)	Forfait SAV - 2,50 € HT/mois
Frais de dossiers	2 % du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 200,00 € H.T.	Non inclus
Frais de formalités	35,00 €	
Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	300,00 €	
Frais d'annulation assurance - parcours non finalisé par le client	50,00 €	
Gestion de subventions	250,00 €	
Annulation ou modification d'assurance	50,00 €	Inclus
Mainlevée d'opposition		
Gestion d'un sinistre matériel	200,00 €	
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité)	150,00 €	
Rédition de documents hors espace client (contrats, échéanciers, ...)	50,00 €	
Changement d'adresse postale y compris NPAI		
Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)		
Radiation de publicité ou de gage ⁽¹⁾		Inclus (hors intérêt intercalaire)
Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	100,00 €	
Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽²⁾	50,00 €	Non inclus
Changement du mode de règlement - hors prélèvement ⁽¹⁾	50,00 € par échéance (chèque ou virement)	
Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet hors espace client ⁽¹⁾	50,00 €	Inclus
Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu, ...), autorisation de sortie du territoire ⁽¹⁾		
Renseignement recherchés pour un tiers (expert comptable, commissaire aux comptes, ...)	150,00 €	
Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽¹⁾	300,00 €	
Modification du plan de remboursement ⁽¹⁾		

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

Crédit-bail mobilier - conditions et tarifs des actes de gestion

Type d'actes	Prix HT (hors forfait SAV)	Forfait SAV - 2,50 € HT/mois
Modification ou mainlevée de garantie ⁽¹⁾	250,00 €	Inclus
Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽¹⁾	300,00 €	Non inclus
Frais de dossier de recouvrement - moratoire	250,00 €	
Frais de représentation sur impayés	20,00 €	
Taux d'intérêt de retard	1 % par mois commencé	
Indemnité forfaitaire	40,00 €	
Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €	

LEASE BACK Nous consulter **TVA**

LOCATION LONGUE DURÉE Nous consulter **TVA**

FINANCEMENT DE VOS ÉQUIPEMENTS À L'INTERNATIONAL Nous consulter

FINANCEMENT DE VOS VENTES EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL Nous consulter

Couverture de taux

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME Nous consulter

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

3. Les placements

À savoir

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous aider à choisir les solutions de placement les mieux adaptées à vos besoins.



Épargne bancaire⁽¹⁾

COMPTES A TERME

■ CAT à taux fixe	Nous consulter
■ CAT à taux progressif	Nous consulter
■ CAT à taux révisable	Nous consulter
■ CAT Vert	Nous consulter
■ CAT Gamme Captio	Nous consulter

LIVRET A.....Nous consulter

CSL RÉGIONALNous consulter

CSL ASSOCIATIS/CSL LOGEMENT SOCIALNous consulter

■ Frais de tenue de compte sur livret inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier).....	30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte⁽³⁾⁽⁴⁾
---	--

SERVICES ASSOCIÉS À L'ÉPARGNE BANCAIRE

■ Relevés	
- Relevé de compte multiproduits trimestriel	Gratuit
- Relevé supplémentaire (au delà de 4 par an).....	1,90 €/relevé
■ Retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Epargne ⁽²⁾	
- Délivrance et mise à disposition d'un accréditif	Gratuit
- Retrait avec accréditif	Gratuit
■ Frais de tenue de compte sur Livret et/ou Compte sur Livret inactif	30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte⁽³⁾⁽⁴⁾

Placements financiers

Caisse d'Epargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

(1) Sous réserve d'éligibilité.

(2) Ne concerne que le Livret A.

(3) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier.

(4) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30 euros et sous réserve du solde disponible.

Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

FRAIS PONCTUELS

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU SERVICE

- Ouverture/clôture de compte titres.....**Gratuit**
- Transfert de compte-titres ordinaires vers un autre établissement du réseau Caisse d'épargne.....**Gratuit**
- Transfert vers une autre banque **150,00 € TVA**
- Frais sur ordre d'achat ou de vente de valeurs non cotées **2,00 % min. 50 € TVA**
- Transaction réalisée sur un titre financier (ordre de bourse)⁽¹⁾

	En centre d'affaires	Par téléphone ⁽²⁾	Par internet ⁽³⁾
Taux de courtage	1,45 %	1,45 %	0,50 %
Minimum de perception	18,50 €	17,45 €	8,50 €
Commission fixe par ligne	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères **76,00 €/ordre**

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU PRODUIT

- Opérations OPC⁽⁴⁾ réseau groupe BPCE**Gratuit**
- Opérations OPC d'un autre réseau **37,50 € + frais d'émetteur TVA**
- Titres de créance

Obligation émise par Natixis CIB pour les Caisses d'Épargne	
Frais de souscription	Gratuit
Frais de sortie	Gratuit
Autres titres de créance	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

FRAIS RÉCURRENTS

FRAIS RÉCURRENTS LIÉS AU SERVICE

DROITS DE GARDE (SUR LA BASE D'UNE VALORISATION AU 31/12) **TVA**

À savoir

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début de trimestre civil et calculés sur la valeur des titres détenus au dernier jour du trimestre civil précédent.



- Titres hors groupe BPCE **TVA**
 - Frais fixe par ligne **4,25 €**
 - Commission proportionnelle sur encours du portefeuille.....**0,33 %**
 - Minimum de perception/compte **37,50 €/an**
 - Maximum de perception/compte **375,00 €/an**

(1) La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

(2) Coût d'un appel local hors surcoût éventuel de votre opérateur en France métropolitaine.

(3) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

(4) OPC : Organismes de Placement Collectif.

- Titres du groupe BPCE **TVA**
 - Sur emprunts groupe BPCE **Gratuit**
 - Sur titres du groupe BPCE hors emprunts groupe BPCE **6,25 €/trimestre**
 - Compte sans position **6,25 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **Application des droits de garde dans la limite de 30,00 €/an (montant plafonné par arrêté ministériel) TVA**

Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

FRAIS RÉCURRENTS LIÉS AU PRODUIT

- Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de gestion

Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

TARIFICATION APPLICABLE AUX PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention **Gratuit**

TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS DE CAPITALISATION

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

Avertissement :

Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Épargne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Épargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du groupe.

À savoir

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le Client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Épargne fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de Caisse d'Épargne perçue à ce titre.



OPÉRATIONS DIVERSES

Gestion de trésorerie

- Placement automatisé de trésorerie
- Intégral Cash Trésorerie **Nous consulter**

À savoir

Intégral Cash Trésorerie place de manière automatique vos excédents de trésorerie par souscription/rachat quotidiens d'OPC monétaires.



Analyse de portefeuille « Portfolio Clarity »

- Pour analyser la rentabilité et la diversification de votre portefeuille **Gratuit**

Gestion de compte titres

- Relevé trimestriel **Gratuit**
- Relevé de compte édité par le centre d'affaires **4,70 €/relevé**
- Relevé de compte au delà de 4 par an **1,95 €/relevé**
- Attestation de plus-values sur demande client **10,00 €/document TVA**
- Édition et envoi de l'imprimé fiscal unique (IFU) **Gratuit**
- Duplicata de l'imprimé fiscal unique (IFU) **23,55 € TVA**
- Demande de LEI (Legal Entity Identifier) **Nous consulter TVA**
- Frais attestations retenues à la source titres allemands **Nous consulter TVA**
- Frais de recherche sur titres (hors comptes inactifs) **35,90 €/document**
- Autres recherches **Nous consulter TVA**
- Délivrance d'attestation diverse **28,70 € TVA**
- Délivrance d'attestation pour récupération d'impôts **118,00 € TVA**

Prestation relevés portefeuille titres grands investissements Nous consulter TVA

4. Des experts à votre service

À savoir

Caisse d'Epargne met à votre disposition ses équipes spécialisées et s'appuie aussi sur les équipes multiexpertises du Groupe BPCE pour vous offrir une gamme complète de services d'ingénierie et d'assurances.



Ingénierie sociale et autres assurances

L'offre Ingénierie Sociale et Assurances de Caisse d'Epargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant à une entreprise ou une structure, d'apporter des outils de motivation et fidélisation aux salariés, de préparer la retraite et d'assurer la pérennité de l'entreprise.

- Epargne Salariale Plan d'Epargne Entreprise (PEE), Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCOL), Intéressement, Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PERO)⁽¹⁾ ... **Nous consulter**

À savoir

Les offres BOX OFFICE, Prémissime, PERCOL&CO PERO et Intéressement de Caisse d'Epargne sont de vrais leviers de motivation et fidélisation des collaborateurs. Si l'intéressement permet l'amélioration de la performance, le PEE et PER Collectif en sont le réceptacle et permettent aux collaborateurs de se constituer une épargne à moyen terme (PEE), et/ou une épargne-retraite (PERCOL) en contrepartie d'un risque de perte en capital. L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour les employeurs et les salariés.



- Titres de services **Nous consulter**

À savoir

Les offres Titres de services, proposées par Swile, partenaire de Caisse d'Epargne, sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs des secteurs privé et public (titres-restaurants) et permettent de les valoriser (titres cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.



- Titre-Restaurant « Swile »⁽²⁾(carte) **Nous consulter**
- Titre Cadeau « Swile »⁽²⁾(carte)..... **Nous consulter**
- Indemnités de Fin de Carrière/Indemnités de Licenciement⁽³⁾ **Nous consulter**

À savoir

Le dispositif IFC (Indemnités de Fin de Carrière)/IL (Indemnités de Licenciement) permet une meilleure gestion des provisions qui relèvent d'une obligation légale (versement de l'indemnité lors du départ à la retraite).



(1) Service fourni par NATIXIS INTEREPARGNE - Société anonyme à Conseil d'administration au Capital de 8 890 784 €, immatriculée au RCS Paris sous le numéro B 692 012 669. Siège social : 59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

(2) Service fournis par Swile, partenaire de la Caisse d'Epargne. Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90 402,50 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

(3) Indemnités de Fin de Carrière » et « Indemnités de Licenciement » sont des contrats de ARIAL CNP ASSURANCES. Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 10 848 004,80 €. Siège social : 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul. 410 241 657 RCS Lille Metropole. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

■ Assurance santé collective⁽¹⁾ **Nous consulter**

À savoir

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.



■ Protection Homme Clé⁽²⁾ **Nous consulter**

À savoir

En cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie de la personne assurée, le contrat Protection Homme Clé⁽²⁾ garantit le versement d'un capital⁽³⁾ prédéfini à l'entreprise pour atténuer les répercussions de cette absence. Il permet par exemple d'engager les dépenses de recrutement et de formation d'un remplaçant, de faire appel à la sous-traitance, de conserver la confiance des clients, fournisseurs et investisseurs, de préserver la trésorerie.



■ Assurances pour la protection de l'activité des acteurs économiques publics et privés **Nous consulter**

Offre Coface **Nous consulter**

À savoir

En partenariat avec Coface, Caisse d'Epargne propose des solutions adaptées à la sécurisation de votre poste clients.



Ingenierie financière

- Opérations de couverture de risque
 - Couverture de risque de taux
Nous vous proposons en partenariat avec Natixis d'accéder à une large gamme de produits vous permettant de vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt **Nous consulter**
 - Couverture de risque de change
Une large gamme de produits en partenariat avec Natixis vous permettant de vous prémunir contre les risques liés aux variations du taux de change et donc de sécuriser vos transactions **Nous consulter**
 - Couverture de risque de matière première
Votre domaine d'activité est l'achat, la transformation ou la vente des principales matières premières ? Vous souhaitez vous protéger contre une variation des prix ? Caisse d'Epargne et Natixis proposent des solutions pour vous prémunir des variations de cours et ainsi sécuriser la rentabilité de votre activité **Nous consulter**

(1) Assurance Santé collective est un contrat de APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Protection Homme Clé est un contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances. BPCE Vie, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le code des Assurances 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. L'adhésion au contrat de prévoyance Homme Clé est soumise à la réalisation de formalités, notamment médicales selon le montant cumulé des capitaux garantis. Des limites d'âge sont appliquées.

(3) Selon conditions, limites et exclusions prévues aux documents contractuels en vigueur.

- Opérations financières..... **Nous consulter**
- Montage de financement structuré (LBO ...), transmission d'entreprises..... **Nous consulter**

À savoir



Caisse d'Epargne accompagne les acteurs publics et privés dans leur recherche d'aides et de subventions mobilisables. Nous proposons une offre qui combine des services digitaux innovants et l'accompagnement des experts BPCE Finances & Territoires, une société du Groupe BPCE. Grâce à notre plateforme numérique, il est possible d'effectuer des recherches personnalisées de manière autonome, d'accéder à une base documentaire complète et de bénéficier d'un soutien expert, le tout dans le but de maximiser les aides obtenues, qu'elles soient publiques ou privées.

- Solutions d'optimisation des aides mobilisables réservée :
 - Au secteur public, aux EPL, au logement social, à l'économie sociale et aux acteurs de la santé..... **Nous contacter**
 - Aux entreprises et aux professionnels..... **Nous contacter**

Ingénierie immobilière

- Immobilier professionnel..... **Nous consulter**

À savoir



Une équipe dédiée aux promoteurs, constructeurs, aménageurs, lotisseurs, marchands de biens et investisseurs vous accompagne dans la mise en œuvre de vos opérations immobilières et le financement adapté à chacun de vos projets.

- Offre Copropriétés..... **Nous consulter**

À savoir



Caisse d'Epargne propose aux syndicats comme aux syndicats de copropriétaires une offre répondant aux nouvelles dispositions de la loi ALUR et permettant de faciliter la gestion des comptes et le traitement des opérations courantes ainsi que des solutions de financement destinées aux copropriétés (préfinancement des subventions, prêts collectifs...).

- Offres Réservataires..... **Nous consulter**

À savoir



Promoteurs immobiliers, Caisse d'Epargne met à votre disposition un compte unique spécial, dit « compte réservataires ». Ce compte est destiné à la domiciliation des dépôts de garanties des réservataires dans le cadre de la pré-commercialisation, puis la commercialisation de vos programmes.

Banquier du dirigeant

Caisse d'Epargne intervient sur l'ensemble des étapes clés de la vie des dirigeants et de leur entreprise. Pour répondre aux besoins en conseil exprimés par ces dirigeants, Caisse d'Epargne intègre dans son approche une démarche à 360° qui prend en compte l'ensemble des paramètres personnels et professionnels.

Conseil aux entreprises et institutionnels

■ BPCE Partenaire Conseil..... **Nous consulter** 

Caisse d'Epargne et BPCE Partenaire Conseil proposent une offre de conseil pour accompagner les enjeux de développement et de performance des dirigeants. Elle est spécialisée dans l'efficacité et la durabilité aux bornes de l'organisation, l'optimisation des coûts et des ressources, le changement d'échelle et la croissance.

5. Le commerce international

Tenue de compte

COMPTES EN DEVISES (MONTANT PRÉLEVÉ DANS LA DEVISE)

- Frais de tenue de compte en devises tous marchés **83,00 €/trimestre**
- Rémunération de compte en devises **Nous consulter**
- Commission de mouvement
 - Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs **Maximum 0,30 %/trimestre (Nous consulter)**
 - Minimum de perception **40,00 €/trimestre**

COMPTES À TERME EN DEVISES.....**Nous consulter**

À savoir

Abonnement Portail Trade : pour accéder à la gestion en ligne de vos opérations de Trade Finance (remises documentaires import/export, crédits documentaires Import/Export, garanties internationales et avances en devises).



- Garanties internationales **Nous consulter**

À destination de l'étranger - import

CARTES

Se reporter à la page 15 pour les paiements et retraits en euros et en devises.

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Autres virements : en euros dans l'EEE, incomplet ou frais non partagés, hors EEE (quel que soit le montant), en devises (quel que soit le pays).

	Virement papier	Virement télétransmis
a) Commission proportionnelle	0,10 %	
- Minimum de perception	18,45 €	12,00 €
b) Commission de change si virement en devises	0,05 %	0,05 %
- Minimum de perception	17,45 €	17,45 €
Minimum de perception si devises (a + b)	35,90 €	29,45 €

DATES DE VALEUR APPLIQUÉES AUX VIREMENTS ÉMIS

- Opérations en euros ou dans une autre devise de l'EEE
 - Virement émis avec ou sans change **J = date de débit en compte**
- Autres opérations
 - Virement émis autres devises **J - 1⁽¹⁾**

FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER.....**Nous consulter**

(1) Délai d'acquisition ou de cession des devises.

REMISES LIBRES IMPORT

■ Commission d'encaissement.....	0,12 % du montant (min. 18,00 €)
■ Commission d'acceptation.....	60,00 €
■ Commission d'aval.....	Nous consulter
■ Commission de modification.....	30,00 €
■ Commission de clôture.....	50,00 €
■ Frais d'impayé.....	65,00 €
■ Frais de courrier express :	
- En Europe.....	15,00 € TVA
- Hors Europe.....	15,00 € TVA
■ Frais Swift.....	40,00 € TVA

REMISES DOC IMPORT

■ Commission d'encaissement.....	0,20 % du montant (min. 80,00 €)
■ Commission d'acceptation.....	60,00 €
■ Commission d'aval.....	Nous consulter
■ Commission de modification.....	30,00 €
■ Commission de clôture.....	50,00 €
■ Frais d'impayé.....	65,00 €
■ Frais de courrier express :	
- En Europe.....	15,00 € TVA
- Hors Europe.....	15,00 € TVA
■ Frais Swift.....	40,00 € TVA

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT

■ Commission d'ouverture/trimestre indivisible.....	0,25 % min. 135,00 €
■ Commission de prorogation ou augmentation du montant/trimestre indivisible.....	0,25 % min. 125,00 €
■ Commission de modification (autre que prorogation ou augmentation de montant).....	135,00 €
■ Commission d'utilisation/examen/levée de documents.....	0,55 % min. 125,00 €
■ Commission d'acceptation ou de paiement différé/mois indivisible.....	1,25 % l'an min. 125,00 €
■ Frais supplémentaire d'étude/rédaction de projet.....	150,00 €
■ Frais d'irrégularité ⁽¹⁾ (à la charge de l'exportateur).....	125,00 €
■ Émission d'une cession bancaire.....	82,00 €
■ Frais de courrier express :	
- En Europe.....	15,00 € TVA
- Hors Europe.....	15,00 € TVA
■ Frais Swift.....	40,00 € TVA

GARANTIES INTERNATIONALES ET STAND-BY LETTERS OF CREDIT (SBLC'S) IMPORT (ÉMISES)

■ Commission d'engagement payable trimestriellement par avance.....	1,50 % min. 200,00 €
■ Commission de modification (autre que prorogation ou augmentation de montant).....	125,00 €
■ Commission de mise en jeu.....	Nous consulter
■ Commission de mainlevée.....	100,00 €
■ Notification de garantie reçue.....	130,00 €
■ Frais d'acte.....	Sur devis
■ Frais d'acte complexe/urgent.....	Sur devis min 300,00 €
■ Frais SWIFT.....	40,00 € TVA
■ Frais de courrier express :	
- En Europe.....	15,00 € TVA
- Hors Europe.....	15,00 € TVA

(1) Différence constatée entre l'ouverture de lettre de crédit et les documents fournis.

En provenance de l'étranger - export

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA

Virements en euros zone SEPA d'un montant ≤ 50 000 € avec un BIC et un IBAN, et frais partagés.

■ Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN **Gratuit**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virements en euros hors zone SEPA, en devises quel que soit le pays.

	Virement papier	Virement télétransmis
a) Frais par virement	0,10 %	0,10 %
- Minimum de perception	18,00 €	18,00 €
b) Commission de change si virement en devises	0,05 %	0,05 %
- Minimum de perception	17,00 €	17,00 €
Minimum de perception si devises (a + b)	35,00 €	35,00 €

- Frais supplémentaires de correction (coordonnées manquantes ou erronées).. **18,00 €/opération**
- Attestation virement international **35,00 €**

DATES DE VALEUR APPLIQUÉES AUX VIREMENTS REÇUS

- Opérations en euros ou dans une autre devise de l'EEE
- Virement reçu avec ou sans change **J = date de réception des fonds par la banque**

FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER **Frais réel**

CYCLE D'EXPLOITATION MOBILISATION DES CRÉANCES NÉES

SUR L'ÉTRANGER **Nous consulter**

ENCAISSEMENTS (EFFETS) LIBRES EXPORT

- Commission d'encaissement **0,12 % min. 18,00 €**
- Commission de modification **18,00 €**
- Frais d'impayé **42,00 €/effet**
- Frais Swift **40,00 € TVA**
- Frais de courrier express :
 - En Europe **15,00 € TVA**
 - Hors Europe **15,00 € TVA**

REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

- Commission d'encaissement **0,20 % min. 85,00 €**
- Commission d'acceptation **65,00 €**
- Frais de relance **65,00 €**
- Commission de modification **30,00 €**
- Commission de clôture **50,00 €**
- Frais d'impayé **65,00 €**
- Frais Swift **30,00 € TVA**
- Frais de courrier express :
 - En Europe **15,00 € TVA**
 - Hors Europe **15,00 € TVA**

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT

■ Commission de notification.....	0,10 % min. 120,00 €
■ Commission de modification.....	135,00 €
■ Commission de levée de document.....	0,15 % (min 150,00 €)
■ Commission de confirmation (en fonction du pays et de la banque) - nous consulter - perception par trimestre indivisible.....	Nous consulter
■ Commission d'acceptation et paiement différé	1,25 % min. 125,00 €
■ Frais de courrier express :	
- En Europe.....	15,00 € TVA
- Hors Europe	15,00 € TVA
■ Frais Swift.....	40,00 € TVA
■ Frais de prévérification	0,15 % min. 150,00 €

GARANTIES INTERNATIONALES ET STAND-BY LETTERS OF CREDIT (SBLC'S) EXPORT (REÇUES)

■ Commission de notification.....	0,35 % du montant min 130,00 €
■ Commission de modification	125,00 €
■ Commission de confirmation (pour les SBLC's)	Nous consulter
■ Commission de mise en jeu	0,20 % min 55,00 €
■ Commission de mainlevée	100,00 €
■ Frais d'acte	150,00 €
■ Frais SWIFT.....	40,00 € TVA
■ Frais de courrier express	
- En Europe.....	15,00 € TVA
- Hors Europe	15,00 € TVA

Financements à l'international

MCNE (MOBILISATION DE CRÉANCE NÉE À L'ÉTRANGER) Nous consulter

AVANCES EN DEVISES..... Nous consulter

Échanges de données informatisées

■ Réception de MT101 en provenance de banques tierces	
- Abonnement mensuel.....	Nous consulter
- Envoi de MT940 vers des banques tierces.....	Nous consulter

Opérations de change

■ Abonnement (outil de gestion en ligne des opérations de change)	Nous consulter
■ Frais de mise en place	65,00 € ligne

CHANGE AU COMPTANT

■ Commission de change.....	Nous consulter
-----------------------------	----------------

CHANGE À TERME ET CHANGE À TERME PRÉAVIS +.....

■ Frais de mise en place	Nous consulter
■ Frais de prorogation	Nous consulter
■ Frais de levée.....	Nous consulter
■ Commission de change.....	Nous consulter

SWAP DE CHANGE

■ Frais de mise en place	Nous consulter
■ Frais de prorogation	Nous consulter
■ Commission de change.....	Nous consulter

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE CHANGE Nous consulter

Change manuel

ACHAT/VENTE DE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVISES)

■ Commission de change..... Selon cours

Offre Coface..... Nous consulter

À savoir

En partenariat avec Coface, Caisse d'Epargne propose des solutions adaptées à la sécurisation de votre poste clients.



Offre d'accompagnement à l'international..... Nous consulter

À savoir

Caisse d'Epargne à travers ses Partenaires Pramex International et Globalians vous accompagne pour vos projets de développement à l'international (création de filiale, sourcing, ressources humaines...).



Frais annexes

■ Frais de courrier express :	
- En Europe.....	15,00 € TVA
- Hors Europe	15,00 € TVA
■ Frais de Swift.....	40,00 € TVA

6. Autres prestations et services

Recherche de document

- Fourniture d'une copie de chèque ou de virement **12,30 €/chèque ou virement**
- Frais de recherche de document divers physique ou numérique (hors recherche de chèque et autres frais de recherches indiqués dans cette brochure)..... **29,92 €/document TVA**
- Frais de recherche de preuve d'un mandat SEPA..... **35,00 € TVA**

Location de coffre-fort

- Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence) **TVA**
 - Frais de location de coffre-fort (selon contenance et selon disponibilité dans votre agence)
 - Petit coffre (catégorie A, B)..... **123,88 €/an**
 - Coffre standard et coffre moyen (catégorie C, D, E)..... **149,50 €/an**
 - Grand coffre et coffre supérieur (catégorie F, G, I)..... **260,54 €/an**
 - Plafond maximal de dépôts garantis **30 000 €, sauf dispositions contraires**
 - Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) **Frais réels/ouverture TVA**

Jedeclear.com

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service **Nous consulter TVA**

Green

- SAMI & Naldeo (évaluation carbone)..... **Nous consulter TVA**
- Économie d'Énergie (économies d'énergie et subvention des travaux) **Nous consulter TVA**
- OPERA Energie (courtage en fourniture d'énergie)..... **Nous consulter TVA**

Des solutions proposées par nos partenaires sur le green offrent une large gamme de solutions durables.

Dispositif Néo Business

Caisse d'Épargne accompagne les entreprises innovantes dans leur croissance avec des solutions dédiées sur l'ensemble du territoire.

Banque de l'Orme

La Banque de l'Orme est une marque déposée par BPCE SA utilisée par Caisse d'Épargne pour sa clientèle d'entreprises en difficulté, sous plan ou sous administration provisoire.

Ingénierie environnementale

Caisse d'Épargne accompagne votre démarche environnementale et vos projets d'efficacité énergétique en liaison avec nos partenaires et filiales spécialisés du groupe (financements de projets liés aux énergies renouvelables et prêts bonifiés).

Banquier du dirigeant

Caisse d'Épargne intervient sur l'ensemble des étapes clés de la vie des dirigeants et de leur entreprise. Pour répondre aux besoins en conseil exprimés par ces dirigeants, Caisse d'Épargne intègre dans son approche une démarche à 360° qui prend en compte l'ensemble des paramètres personnels et professionnels.

Conseil aux entreprises et institutionnels

- BPCE Partenaire Conseil..... **Nous consulter TVA**

Caisse d'Épargne et BPCE Partenaire Conseil proposent une offre de conseil pour accompagner les enjeux de développement et de performance des dirigeants. Elle est spécialisée dans l'efficacité et la durabilité aux bornes de l'organisation, l'optimisation des coûts et des ressources, le changement d'échelle et la croissance.

7. Irrégularités et incidents de fonctionnement

Commission d'intervention

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

- Commission d'intervention **10,00 €/opération**
 - Dans la limite d'un plafond journalier de **70,00 €**

Les incidents liés aux chèques

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **10,00 €**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant
 - Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - Frais de dossier
 - Les frais de rejet de chèque
 - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction **TVA**
 - Déclaration Banque de France
 - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Délivrance d'un certificat de non-paiement
 - Blocage de provision
 - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - Pour un chèque < ou égal à 50,00 € **20,00 €⁽²⁾**
 - Pour un chèque > à 50,00 € **40,00 €⁽²⁾**

(dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire **20,00 €/chèque**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **25,00 €**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Les incidents liés aux prélèvements et effets⁽¹⁾

- Frais de lettre information préalable pour prélèvement sans provision (max 1/jour)..... **10,00 €***
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le téléprélèvement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant :
 - Les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
 - Les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € **10,00 €⁽²⁾**
 - Frais dans la limite d'un plafond de **40,00 €/jour**
- Rejet d'un effet pour défaut de provision **22,00 €/effet**

Les incidents liés à la carte bancaire

- Frais de capture d'une carte pour usage abusif par un commerçant ou un distributeur automatique de billets d'une autre banque (carte avalée) **Gratuit**
- Frais d'ouverture d'un dossier de surveillance suite à un incident de paiement par carte **Gratuit**
- Frais d'information préalable pour opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire **10,00 €**
- Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte..... **10,00 €**

Autres incidents

- Frais de lettre d'information pour compte-courant débiteur non autorisé :
 - 1^{re} lettre **10,00 €**
 - 2^e lettre **10,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant dû au Trésor Public dans la limite de 83,33 €**
- Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire⁽³⁾ **100,00 €**
- Frais de rejet d'effet (LCR/BAO) pour défaut de provision **Nous consulter**

Oppositions

- Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur **19,50 €/chéquier**
- Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur **28,70 €/chéquier**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux... **Gratuit**
- Opposition sur effet à payer..... **22,00 €/effet**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire..... **56,00 €**

* En cas de paiement de prélèvement les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet de prélèvement, les frais de lettre information sont inclus dans les frais de rejet.

(1) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 49).

(3) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

8. Lexique

AUTORISATION DE DÉCOUVERT OU FACILITÉ DE DÉCOUVERT

Contrat de crédit en vertu duquel Caisse d'Epargne autorise expressément le client emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

COMMISSION DE MOUVEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur tous les mouvements débiteurs commerciaux. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

COMMISSION DE PLUS FORT DÉCOUVERT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

COMMISSION D'IMMOBILISATION SUR DÉCOUVERT

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

COMMISSION DE DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par Caisse d'Epargne en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

COMMISSION D'ENGAGEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé puis à chaque date d'anniversaire.

COMMISSION DE NON UTILISATION

Commission calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toute nature ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants, et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés,
- le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

DÉPASSEMENT

Découvert tacitement accepté en vertu duquel Caisse d'Epargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

DSP

Directive sur les Services de Paiement ; transposée en droit français, elle fournit le cadre législatif et réglementaire applicable aux moyens de paiement.

EDI

Échange de Données Informatisées.

FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Somme perçue par Caisse d'Epargne pour rémunérer la tenue de compte.

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

Portefeuille dont les fonds sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers. Dénomination dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS.

REJET DE CHÈQUE

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

RICE

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

SWIFTNET

Réseau privé sécurisé pour les échanges de communication bancaires.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti. Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par Caisse d'Epargne conformément aux articles R 313-1 à R 313-5 du code monétaire et financier. Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert).

Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

Espace SEPA

SEPA : L'ESPACE UNIQUE DES PAIEMENTS EN EUROS

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin,
- le Royaume-Uni,
- l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

Lexique SEPA

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CONTESTATION

Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

LISTE BLANCHE

Vous donnez instruction à Caisse d'Epargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) que vous lui désignez. Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par Caisse d'Epargne.

LISTE NOIRE

Vous donnez instruction à votre Caisse d'Epargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte de dépôt est rejeté par Caisse d'Epargne. Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier en agence Caisse d'Epargne et signer un nouveau mandat avec lui.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à présenter des prélèvements SEPA sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RÉCLAMATION

Demande formulée par le débiteur à son créancier en vue de résoudre à l'amiable un différend relatif au contrat sous-jacent ou au mandat de prélèvement SEPA.

RÉCURRENT

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin définitivement à l'autorisation donnée au créancier de présenter des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

R-TRANSACTIONS

Traitement d'exception relatif à une opération. La liste des R-Transactions est la suivante :

- révocation : demande émise par le créancier pour annuler une opération qu'il n'aurait pas dû présenter à sa banque et qui n'a pas encore été mise en circulation dans le système d'échange,
- demande d'annulation : demande émise par la banque du créancier avant règlement pour annuler une opération qui a été mise en circulation dans le système d'échange,
- rejet : renvoi d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- refus : refus d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du débiteur donnant lieu à un « rejet » par la banque du débiteur. Cette action est assimilée à un « rejet » au niveau interbancaire,
- reversement : annulation, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du créancier ou de sa banque d'une opération qui n'aurait pas dû être réglée,
- retour : renvoi d'une opération, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- demande de remboursement : contestation d'une opération de la part du débiteur, dans les 8 semaines après la date d'échéance sans avoir à justifier le motif et suivant les 8 semaines dans un délai de 13 mois pour opération non autorisée.

Le renvoi de l'opération par la banque du débiteur est assimilé à un « retour ».

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit Compensation REtail. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

9. Les numéros utiles

Centre de relation clientèle

ASSISTANCE TECHNIQUE : 3241 Service gratuit + prix appel

Carte bancaire

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

PERTE/VOL : 09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur CE Net par internet - www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®   sur www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Monétique commerçants

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

TECHNIQUE (TPE) : 09 69 39 16 17 Service gratuit + prix appel

(Commande de consommable, télécollecte et questions administratives, appels techniques pour TPE⁽²⁾ non maintenu par NPS⁽³⁾)

Du lundi au samedi de 8h à 20h.

SAV : 0 825 888 613 Service gratuit + prix appel

(Traitement des remises CB⁽⁴⁾, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

Du lundi au samedi de 9h à 18h.

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

(2) Terminale de paiement électronique.

(3) Natixis Paiement Solutions.

(4) Carte bancaire.

10. Résoudre un litige

Procédure de réclamation

EN CAS DE DIFFICULTÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE, votre Centre d'Affaires se tient à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. Adressez vous à lui pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

Vous pouvez également transmettre une réclamation écrite, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre Centre d'Affaires ne vous convient pas, à :

Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté
Service Relations Clientèle des Professionnels
18, avenue Françoise Giroud - 21000 Dijon

Par internet :

www.caisse-epargne.fr (région Bourgogne franche-Comté)
rubrique « votre-banque/reclamation-et-mediation »

■ Délais de traitement

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

■ Cas particulier

Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com - rubrique : [reclamation-et-mediation](#).

Procédure de médiation

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ de compétence tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

■ Médiateur de l'AMF

L'Autorité des Marchés Financiers dispose d'un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc⁽¹⁾... Vous pouvez le saisir de préférence par Internet via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet [amf-france.org/fr/le-mediateur](https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur) bouton « Saisir le médiateur ».

Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante :

Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02
<https://www.amf-france.org/fr>
ou en scannant le QR code



■ Médiation du crédit aux entreprises

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/entreprises/saisir-mediation-credit>⁽²⁾

Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

■ Médiation de l'assurance pour les TPE et PME

Pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, le souscripteur peut formuler une demande d'informations ou une réclamation auprès de son assureur.

Si malgré les efforts de l'assureur pour le satisfaire, le souscripteur reste mécontent de la décision, il pourra demander gratuitement un avis au Médiateur de l'Assurance :

Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site <https://www.mediation-assurance.org>) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

EN DERNIER RECOURS, vous pouvez saisir le Tribunal compétent sis dans le ressort du siège social de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté.

Pour toute information complémentaire

Contactez votre Chargé d'Affaires ou consultez notre site internet :
www.caisse-epargne.fr (région Bourgogne Franche-Comté)

(1) Cf. article L. 621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org (coût selon fournisseur d'accès internet).

(2) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :

www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Bourgogne Franche-Comté



(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté - Siège social : 18 avenue Françoise Giroud, 21000 Dijon - Banque Coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 525 307 340 € - 352 483 341 RCS Dijon - Intermédiaire en assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 200 - Garantie financière délivrée par CEGC n°146331-07 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n°CPI 2102 2018 000 024 400 délivrée par la CCI de Côte d'Or.

Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n°FR232581_010HNQ (BPCE – SIRET 493 455 042) - Contact : Téléphone : 09.69.36.20.00 (appel non surtaxé) - contacteznous@cebfc.caisse-epargne.fr - Télécopie : 03.80.70.44.01 - Relations clientèle : 09.69.36.27.38 (appel non surtaxé) • Crédit photos : iStock. EdEp.2609.01433.